



CHARTRE DU « CAPITAINE DE ROUTE »

Mise à jour le : 05 septembre 2021

Chaque groupe est placé sous la responsabilité d'un capitaine, ou en cas d'absence d'un suppléant, désigné dans l'ordre tel que précisé. Lors des sorties le suppléant vient en appui du capitaine.

Groupe 1 : **Christophe LE GALLIC**, suppléant **Jean Baptiste CRAVIC**.

Groupe 2 : **Christophe LABOUSSE**, suppléant **Alain PEDRONO**.

Groupe 3 : **André GUERIN**, suppléants **Marc LECUYER**, **Stévan LABBE**.

Groupe 4 : **Jean Louis COLIN**, suppléants **Patrick CHEVILLARD**, **Joseph JEHANNO**.

Groupe 5 : **Hervé HUS**, suppléant **Didier PAING**, **Yann LE NY**.

Groupe 6 : **Marc LE PRIELLEC**, suppléants **Alain DERIAN**.

Les capitaines devront :

→ **Durant les périodes de neutralisation.**

1. S'assurer de la bonne homogénéité du groupe. Suggérer de changer de groupe en cas de trop grande différence de niveau.
2. Faire respecter une allure permettant à tous de participer à la bonne avancée du groupe, notamment dans les côtes.
3. Veiller au respect du code de la route et au maintien de relations courtoises avec tous les usagers de la route.
4. Scinder le groupe en deux si celui-ci est supérieur à 20 unités.
5. Faire stopper le groupe lors des arrêts pipis, incidents mécaniques, chutes ou carrefours non prioritaires.
6. Veiller avant de relancer l'allure après un arrêt, quel qu'il soit, à ce que tout le monde soit groupé et bien présent.
7. Faire stopper les relais, en file montante et descendante, lors des traversées de bourg. *Les deux premiers se trouvant en tête au panneau d'entrée de ville, restent en tête et régulent l'allure jusqu'à la sortie.*
8. Avec l'aide des cyclos formés aux premiers secours, prévenir les secours, protéger le groupe et sécuriser les lieux en cas d'accident. « Protéger, Alerter, Secourir ! ».
9. Changer le parcours en cas de mauvaises conditions de sécurité. (travaux, météo dangereuse, etc...)
10. : Être le relais d'information du bureau sur les activités du club et de son état d'esprit, de rappeler si nécessaire le règlement. (à jour des cotisations, port du casque, neutralisation, respect du code de la route, port de la tenue du club...)
11. En cas d'accident : intervention en priorité et organisation des secours par les cyclos formés aux gestes de premiers secours, identifiables par le logo de la protection civile.

→ **En dehors des périodes de neutralisation, appelée sortie libre, non-neutralisée.**

1. Toujours veiller au respect du code de la route et des règles de prudences.



CHARTRE DU « CAPITAINE DE ROUTE »

Mise à jour le : 05 septembre 2021

-
2. Lors d'un incident mécanique ou crevaison, faire ralentir le groupe le temps de s'assurer que le copain victime de l'incident puisse réparer et rentrer par ses propres moyens et si nécessaire faire stopper le groupe.
 3. S'assurer de la cohésion du groupe jusqu'au point dit libre, reconnu en caractère gras sur nos parcours.
 4. Faire respecter un retour au calme à partir des points fixés et connus de tous. (fortement conseillé pour notre récupération).